



Indemnités en cas de faillite

Page 2

Déclaration de créance

Page 2

Documents à remettre au LCGB

Page 4



En cas de faillite, le contrat de travail du salarié cesse de plein droit au moment de la déclaration de faillite. Pour compenser la brusque perte subie, le salarié, qu'il soit résident ou non-résident, a sous certaines conditions, droit à des indemnités.

#### Avant la déclaration en état de faillite

Vous devez vous présenter sur votre lieu de travail ou demander une éventuelle dispense de travail.

#### Les indemnités en cas de faillite

- Le salaire du mois de survenance de la faillite et du mois subséquent ;
- paiement d'une indemnité spéciale de 50 % du préavis auquel le salarié aurait pu prétendre en cas de licenciement;
- arriérés de salaire pour max. 6 mois.

La somme de ces indemnités ne peut pas dépasser les indemnités qui auraient été accordées en cas de licenciement avec préavis.

#### Le salarié doit avoir 3 réflexes immédiats

Établir sa déclaration de créance dans les meilleurs délais



S'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du service de l'emploi comnétent



Constituer son dossier de demande d'allocations de chômage auprès du service de l'emploi compétent



#### Déclaration de créance

Les indemnités ne sont pas payées automatiquement. Le salarié victime d'une faillite devra établir une déclaration de créance reprenant l'ensemble des sommes lui restant dues : préavis, arriérés de salaires, congés, etc.

La déclaration de créance doit respecter certaines formes et doit être établie par écrit et indiquer :

- noms et prénoms du salarié,
- un numéro de téléphone.
- le numéro de la sécurité sociale,
- sa profession et son domicile,
- sa classe d'impôts,
- les coordonnées bancaires,
- l'identité de la société en faillite.

- la date de la faillite et le nom du curateur.
- le montant brut et la cause des sommes réclamées.
- une mention spéciale « J'affirme que la présente créance est sincère et véritable » et
- la signature du salarié.

A noter que seules les créances se rapportant aux 6 derniers mois sont privilégiées, c.à.d. les 6 derniers mois de travail effectivement travaillés et non aux 6 derniers mois précédant la faillite.

#### Après l'envoi de la déclaration de créance

Le curateur et le juge-commissaire effectuent la première vérification des créances généralement dans le mois après la date de la déclaration de la faillite. Si le curateur ne dispose pas de fonds suffisants, le Fonds pour l'Emploi garantit le paiement de la somme réclamée jusqu'en hauteur d'un montant maximal de  $6 \times 10^{10}$  le salaire social minimum (SSM) de référence. Une fois que les créances ont été acceptées, le salarié doit encore compter  $2 \times 3$  mois avant d'être indemnisé.

#### Une avance de l'ADEM

Le salarié peut demander une avance sur ses créances à l'ADEM dès que sa déclaration de créance a été déposée. Le salarié doit remettre à l'ADEM une copie de sa déclaration de créance préalablement déposée au Tribunal de commerce, ainsi que les 6 dernières fiches de salaire et le contrat de travail.

#### Les indemnités de chômage

Les résidents peuvent toucher les indemnités du chômage au Luxembourg en s'inscrivant à l'ADEM. Les frontaliers doivent s'inscrire comme demandeurs d'emploi dans leur pays de résidence pour faire valoir ses droits aux prestations de chômage. Les allocations de chômage ne seront versées qu'après le paiement de la créance et au plus tôt 2 mois après la faillite. L'ADEM propose au-delà des aides financières et des mesures en faveur de l'emploi pour soutenir les demandeurs d'emploi ainsi que pour leur permettre une intégration ou réintégration sur le marché de l'emploi.

#### Caractéristiques d'une déclaration de créance

- » Arriérés de salaire = Maximum 6 mois
- » Maximum préavis légal = Mois de la survenance + mois subséquent à la faillite + 1/2 préavis
- » Solde congé non pris = Maximum 6 x 2,1666 = 12,999 jours (sur base de 26 jours de congé)
- » Primes de fin d'année
- » Garantie de paiement : Maximum 6 x salaire social minimum = 15.826,73 € (indice 944,43)
- » Vérification des créances par le curateur
- » Remise du formulaire « attestation patronale » par le curateur
- » Demande acompte ADEM

Documents à remettre : copie de sa déclaration de créance, les 6 dernières fiches de salaire et le contrat de travail

# FAILLITE Le LCGB vous soutient à établir votre déclaration de créance!

#### **LCGB INFO-CENTER**

II, rue du Commerce L-1351 Luxembourg ③ +352 49 94 24-222 ☑ infocenter@lcgb.lu

# •LCGB

#### **Check-list**

## Informations et documents à remettre

Non	n et prénom :			
N° d	le téléphone :			
N° d	e compte bancaire :			
	le membre LCGB : à affilié			_
Doc	cuments à reme	ettre à l'IN	FO-CENTER:	
	Contrat de travail et avenants éventuels			
	6 dernières fiches de salaires 12 dernières fiches de salaires pour le secteur du bâtiment			
	Relevé d'identité bancaire (RIB)			
	Extraits bancaires si acompte perçu			
	Affiliation remplie en cas de nouveau mem	bre		
	ez-vous en mala ment de la failli		reclassement interne a	u
Maladie		non 🗌	oui 🗌	
Reclassement interne		non 🗌	oui 🗌	
	ition: en cas de reclassen l'avoir un reclassement e		délai pour saisir la Commission Mixte e e de 15 jours.	n
Que	elles sont les arı	riérés dus i	?	
Salaires dus		non 🗌	oui $\square$ $\rightarrow$ veuillez préciser	
Congé annuel		non 🗌	oui □ → veuillez préciser	
Prim	ne	non 🗌	oui	
				_

Dès que votre déclaration de créance sera prête, vous serez informé.

f LCGB.LU







#### VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE ?

Venez en consultation sans rendez-vous!

#### Le LCGB vous conseille en matière de

- · droit du travail & droit social
- pension
- et beaucoup plus.

Prise de rendez-vous toujours possible via ⊠ rdv@lcgb.lu

- 3 +352 49 94 24 555
- ☐ TonLCGB.lu (visioconférence ou en présentiel)

#### Rendez-vous obligatoire pour

- service d'impôts
- · lecture tachygraphe



#### Visite TonLCGB.lu et connecte-toi

- Disponible en français, allemand, anglais et portugais
- Rendez-vous et visio-conférence
- Suivi de dossiers dans un espace sécurisé
- Contact direct grâce à la fonction de messagerie membres LCGB





Découvre «TonLCGB ». Tous les services LCGB dans ta poche

INFO@LCGB.LU WWW.LCGB.LU



f LCGB.LU

O lcgb\_luxembourg





#### **VOS POINTS DE CONTACT**



11. rue du Commerce L-1351 Luxembourg

3 +352 49 94 24-222

#### **ESCH/ALZETTE**

8. rue Berwart L-4043 Esch/Alzette ① +352 54 90 70-I

#### Heures d'ouverture

Lundi-vendredi (sauf mercredi après-midi) 8h30 - 12h00 & 13h00 - 17h00

### **ETTELBRUCK**

47, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck 3 +352 81 90 38-1

#### **DIFFERDANGE**

19, avenue Charlotte L-4530 Differdange 3 +352 58 82 89

#### **THIONVILLE**

I, place de la gare F-57100 Thionville 3 +33 (0) 38 28 64-070

#### Heures d'ouverture

**MFRZIG** 

Saarbrücker Allee 23

① +49 (0) 68 6I 93 8I-778 Heures d'ouverture

D-66663 Merzig

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30



#### LCGB SERVICES

Questions sur nos services ① +352 49 94 24-600





#### **GESTION MEMBRES**

Changement de vos coordonnées ① +352 49 94 24-410/-412

⊠ membres@lcgb.lu

f LCGB.LU



#### LCGB INFO-CENTER

Consultations et informations 3 +352 49 94 24-222

⊠ infocenter@lcgb.lu



# Abonnez-vous à la newsletter Spotlight du LCGB Abonnieren Sie den LCGB-Newsletter Spotlight

Vous souhaitez rester au courant des dernières nouveautés ? La newsletter Spotlight du LCGB regroupe toutes les informations pratiques :

- toutes les nouvelles importantes actualité nationale, brochures informatives, etc.
- les actions dans les entreprises p.ex. négociations de conventions collectives
- toutes les dates syndicales importantes p.ex. manifestations et excursions
- nouvelles sur nos prestations membres

Sie möchten immer auf dem neusten Stand bleiben? Im LCGB-Newsletter fassen wir alle praktischen Informationen für Sie zusammen:

- alle wichtigen Nachrichten nationale Neuigkeiten, Informationsbroschüren, usw.
- Aktionen in den Betrieben z.B.Verhandlung von Kollektivverträgen
- alle wichtigen gewerkschaftliche Termine z.B. Veranstaltungen und Ausflüge
- Neuigkeiten zu unseren Mitgliederleistungen

Vous êtes intéressés ? Visitez notre site www.lcgb.lu/newsletter et inscrivez-vous ou scannez le code QR Sind Sie interessiert? Besuchen Sie unsere Website www.lcgb.lu/newsletter und melden Sie sich an oder scannen Sie den QR-Code







Impressum:

LCGB
II, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

LCGB INFO-CENTER

① 49 94 24 222

☑ infocenter@lcgb.lu

WWW.LCGB.LU